



FAITS SAILLANTS

Rapport du directeur général au 26 novembre 2017

Le Rapport du directeur général à l'Assemblée générale annuelle se veut un survol des activités de l'année dont nombre d'entre elles ont souvent fait l'objet d'articles dans l'Info-SARTEC, nous vous présentons donc dans ces pages les faits saillants.

Les années se suivent et se ressemblent. Pas seulement parce que depuis bientôt 29 ans, vous avez toujours un rapport du même directeur général, mais aussi parce que depuis quelques années, le volume de contrats **SARTEC** témoigne d'une certaine stabilité.

Alors que l'an dernier la valeur totale des contrats de toutes les ententes et des redevances approchait les 29,1 millions\$, elle s'élève cette année à plus de 29,7 millions\$. La part découlant de l'entente **AQPM** en télévision est toujours aussi élevée (20 514 000\$) et représente 1,4 million\$ de plus que l'an dernier. En cinéma, on constate cependant une baisse de près de 240 000\$ dans le volume des contrats (3,4 millions\$ en 2017). Les contrats en doublage avoisinent pour leur part les 2,7 millions\$. Comme il était à prévoir, le volume de contrats a diminué à la **SRC**, mais aussi à **Télé-Québec** et à l'**ONF**, où la baisse est de 55%. La valeur des droits versés pour les extraits est toutefois en forte hausse, passant de 26 700\$ à près de 60 000\$.

Ces chiffres sont bons, mais se maintiendront-ils? Avec la fin prochaine des avantages tangibles issus de la transaction d'**Astral**, la baisse des revenus publicitaires des diffuseurs et des contributions des câblodistributeurs au Fonds des médias, il y a lieu de suivre de près l'évolution du secteur audiovisuel. Quant au doublage, si les chiffres du 1^{er} septembre au 31 août semblent positifs, les données depuis le 1^{er} janvier 2017 sont moins favorables.

Quant au nombre de contrats reçus que nous devons traiter, il demeure toujours important (3 366 contrats en télévision, 99 en cinéma, 1 730 en adaptation et près de 300 pour des séances de remue-méninges ou des conseillers en scénarisation) et ceux-ci génèrent leur lot de griefs ou d'interventions, dont la plupart se règlent cependant avant arbitrage (24 griefs en cinéma et 18 avis d'arbitrage; 63 griefs en télévision et 14 avis d'arbitrage; 6 griefs en nouveaux médias; 3 nouveaux griefs en doublage et 7 référés en arbitrage; 232 lettres sur des problèmes divers et 120 pour des litiges non immédiats).

NÉGOCIATIONS

Si les ententes les plus importantes, celles en télévision et en cinéma avec l'**AQPM**, ne sont échues qu'en août 2019 et en février 2020, nous avons toutefois cette année débuté les négociations avec cette association pour en venir à une première entente collective en nouveaux médias. Nous avons aussi travaillé au renouvellement de notre entente en doublage, échue depuis janvier 2015, et à mettre à jour notre entente avec la **SRC**, échue depuis juillet 2016. Les négociations ont parfois avancé à pas de tortue, mais certaines ont finalement été conclues.

NOUVEAUX MÉDIAS

Depuis le 16 novembre 2016, les comités de négociation de l'**AQPM** et de la **SARTEC** se sont ainsi rencontrés à six reprises. Rappelons qu'une simple lettre d'entente, qui ne précise ni les tarifs, ni les modalités de paiement, ni les conditions d'acceptation et de refus de textes, etc. est en vigueur depuis avril 2011 et devait principalement servir à dresser un portrait plus détaillé de ce secteur.

Alors que la **SARTEC** a déposé un projet qui s'inspirait de l'entente télévision, la nature des textes sollicités pour les nouveaux médias étant de plus en plus semblable à ceux de la télévision, l'**AQPM** voulait une entente succincte qui omettait bien des articles essentiels au respect du texte et du métier et pourtant présents dans nos autres ententes. En avril, la **SARTEC** a fait part de son intention de recourir à la médiation et éventuellement à l'arbitrage, si l'écart entre les parties persistait. L'**AQPM** a alors consulté ses mandants et annulé les rencontres prévues à l'été et à l'automne pour nous revenir le 16 novembre dernier avec une position plus ouverte au niveau des principes. Deux rencontres sont prévues en décembre et janvier.

ENTENTE ANDP-SARTEC

Échue depuis décembre 2015, l'entente avec l'**ANDP** a fait l'objet de longues négociations. Après avoir réclamé des réductions tarifaires semblables à celles obtenues des comédiens (de 25 à 30%), en prétextant un déclin de l'industrie et une concurrence étrangère féroce, les doubleurs ont accepté notre proposition de plutôt moduler certains tarifs en fonction du nombre de lignes. En contrepartie des réductions tarifaires consenties, les maisons de doublage ont garanti sous peine de devoir verser des compensations, que 70% des lignes adaptées seraient sous contrat **SARTEC**. Un projet de ►

lettre d'entente d'une durée de deux ans a été soumis aux adaptateurs de la SARTEC ce 26 novembre et adopté.

ENTENTE SRC-SARTEC

Quant au renouvellement de l'entente SRC/SARTEC, échue depuis juillet 2016, il comportait peu de changements importants. Soumis également au vote des membres, l'entente de trois ans a également été ratifiée.

ENTENTE AVEC LE FONDS DES MÉDIAS

Une entente d'une nature un peu particulière a également été signée cette année, mais cette fois avec le Fonds des médias. La SARTEC et les autres syndicats ont été approchés, pour favoriser la mise en place d'une chaîne dédiée à la production nationale. Quelques centaines d'épisodes de séries québécoises et canadiennes ont ainsi été rendus disponibles sur une chaîne You Tube et les revenus seront partagés entre les diverses associations qui auront alors à en faire remise à leurs membres.

DOSSIERS DIVERS

Outre la négociation d'ententes collectives et leur application au quotidien, la SARTEC cherche bien sûr à défendre vos intérêts dans divers dossiers qui ont un impact sur le secteur ou sur l'exercice de votre métier. Les changements occasionnés par l'univers numérique en expansion ont, bien évidemment, des impacts dans nos négociations voire sur les redevances versées à nos membres, mais ils mettent aussi au défi la réglementation existante et ébranlent le financement de nos productions en réduisant les revenus des diffuseurs et des câblodistributeurs et rendent nécessaire une mise à jour de diverses politiques culturelles. C'est dans ce contexte que la SARTEC s'est de nouveau impliquée cette année dans de multiples dossiers.

CRTC

Comme bien souvent, particulièrement ces dernières années, le CRTC s'est penché sur des dossiers cruciaux pour l'avenir de la télévision.

Ainsi, en novembre 2016, le CRTC tenait des audiences sur le renouvellement des licences de presque tous les radiodiffuseurs privés québécois, qui souhaitaient tous voir leurs obligations réglementaires réduites. La SARTEC, l'ARRQ et l'UDA comparaissaient alors pour demander le maintien des obligations. En mai dernier, le CRTC rendait ses décisions. De prime abord, les obligations de Dépenses en émissions canadiennes et en Émissions d'intérêt national fixées par le CRTC semblaient adéquates, mais le CRTC n'avait pas cru bon maintenir l'obligation que ces émissions soient produites originellement en français, malgré nos demandes à cet effet.

Trois jours plus tard, Corus mettait fin au développement de trois séries. La SARTEC, l'Union des artistes et l'Association

des réalisateurs dénonçaient alors la décision du CRTC. L'AQPM et l'ADISQ faisaient également de même. À la mi-juin, tous faisaient front commun pour réclamer au Gouverneur en conseil la révision de la décision du CRTC, soutenus par le ministère de la Culture du Québec. Tout au long de ce débat, les médias francophones ont suivi de près le dossier et le 14 août, le Gouverneur en conseil nous donnait gain de cause en demandant au CRTC de refaire ses devoirs.

Nous attendons toujours que le CRTC révise ses décisions et interviendrons sans doute dans ce dossier. La donne a cependant quelque peu changé en octobre avec l'acquisition par Bell Média de Séries+ et Historia. Quelles seront les conditions alors émises par le CRTC?

.....

**J'AI AIMÉ CE TRAVAIL OÙ LES TÂCHES
ÉTAIENT VARIÉES ET LES DÉFIS
NOMBREUX. J'AI AIMÉ CE MILIEU. J'AI AIMÉ
LES GENS QUE JE DEVAIS REPRÉSENTER.
J'Y AI RENCONTRÉ DES ÊTRES
PASSIONNÉS ET PASSIONNANTS.**

.....

Entre temps, le CRTC a lancé récemment un nouvel avis de consultation sur les modèles de distribution de programmation de l'avenir, consultation qui doit lui permettre par la suite de faire rapport au Cabinet. Nous y participerons, cette fois avec l'ARRQ, l'UDA et l'AQTIS.

Nous avons d'ailleurs l'habitude de collaborer avec ces différentes associations, tout comme il nous arrive parfois de le faire avec l'AQPM et l'ADISQ. En affaires publiques, ce genre de regroupements pour faire valoir des intérêts communs est fréquent, mais il a pris cette année une plus grande ampleur.

COALITION CULTURE ET MÉDIAS

En effet, la SARTEC ainsi qu'une quarantaine d'associations ont formé une nouvelle coalition pour la Culture et les médias. À l'initiative de la FTQ, diverses associations du secteur culturel ont ainsi été invitées en juin à se pencher sur des enjeux communs. La démarche était plutôt inhabituelle, mais l'exercice de concertation a été fort bien mené et a donné lieu à la rédaction d'un manifeste qui a rapidement fait consensus et qui prônait la continuité en matière de réglementation, l'équité en matière de fiscalité, de taxation et de réglementation et le maintien du soutien des gouvernements à la culture.

Le manifeste a été rendu public en septembre, mais le travail de la Coalition Culture et Médias ne s'est pas arrêté là. La Coalition a fortement réagi contre l'entente Netflix et continue à œuvrer pour l'équité en matière fiscale par diverses actions (rencontre avec le ministre ►

des Finances, envoi d'un document explicatif aux députés fédéraux, etc.). Elle travaille aussi à élaborer des prises de position sur divers sujets, lesquelles pourront être utilisées lors de la prochaine audience du **CRTC** ou dans le cadre de la révision annoncée de la *Loi sur le droit d'auteur*, par exemple. Chaque association membre étant libre d'utiliser les positions communes et de les enrichir.

POLITIQUE CULTURELLE QUÉBÉCOISE

Si les orientations fédérales en culture ont suscité de fortes réactions avec l'entente **Netflix**, du côté du Québec, les consultations sur la politique culturelle se sont poursuivies. La **SARTEC** a ainsi participé aux travaux du Comité de travail sur le soutien à la création et la condition socio-économique des artistes et des travailleurs culturels et y a, entre autres, préconisé de relier les aides de l'État au respect des conditions minimales de travail.

COALITION POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Pendant que certaines coalitions naissent, d'autres renaissent. Ainsi, la Coalition pour la diversité culturelle, qui œuvre pour le maintien de l'exception culturelle dans les accords de commerce, était moins active depuis que l'Accord de commerce avec l'Europe était conclu et celui avec l'Asie, en voie de l'être. Mais la réouverture de l'**ALENA** et la crainte que l'exception culturelle y soit remise en cause ont redonné toute sa pertinence à cette coalition, d'autant plus que le Traité Trans Pacifique était aussi revisité après l'abandon des États-Unis. Des rencontres préparatoires à la renégociation de l'**ALENA** ont eu lieu avec certains ministres ou leurs représentants et la **SARTEC** y a participé à titre de membre de l'Exécutif.

COALITION FEMMES EN CRÉATION

D'autres enjeux bénéficient également d'un regroupement des forces. Ainsi, après que plusieurs associations aient déploré l'an dernier la faible place octroyée aux femmes dans le secteur culturel, certaines mesures ont été prises par les institutions publiques. Ainsi dès novembre 2016, après consultation avec le milieu, Téléfilm annonçait un plan d'action dont un des éléments était de favoriser, à qualité égale, les projets, réalisés ou scénarisés par une femme. Pour Téléfilm la question de ces deux postes clés était cruciale et nécessitait une action immédiate. La **SARTEC** a travaillé pour qu'un projet scénarisé par une femme soit admissible.

En février 2017, la **SODEC** emboîtait le pas en permettant aux producteurs de déposer pour une demande de financement en production deux projets plutôt qu'un pourvu que l'un des deux soit scénarisé ou réalisé par une femme.

Des créatrices de plusieurs autres secteurs que l'audiovisuel avaient souhaité l'an dernier se regrouper pour favoriser l'égalité homme femme en culture, la **SARTEC** est représentée au sein de cette Coalition, désormais nommée Femmes en création.

POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT

D'autres dossiers surviennent sans avoir été prévus. Ainsi, les divers cas de harcèlement dévoilés récemment ont amené les syndicats de l'audiovisuel, ainsi que l'**AQPM** et l'**AQTIS**, à se réunir pour déterminer comment accompagner les victimes et aborder adéquatement ces questions délicates. L'exercice a été, par la suite, ouvert à d'autres associations du secteur et un comité restreint formé de représentants de l'**AQPM**, de l'**ADISQ**, de l'**AQTIS** et de l'**UDA** doit nous travailler à des pistes de solutions qui devraient, entre autres, permettre la formation d'un guichet unique pour les différents cas.

Voici pour les faits saillants de cette année. Cela ne reflète qu'en partie le travail effectué par le personnel ou les membres du Conseil. La vérification des contrats, les conseils aux membres, l'entrée des données, la gestion des assurances et des REER, les communications via nos infolettres, notre Info-SARTEC, notre site et notre page Facebook et les autres services offerts, comme le dépôt de manuscrits, font partie des activités qui occupent la **SARTEC** au quotidien.

En plus de participer à divers regroupements ou coalitions, la **SARTEC** échange aussi fréquemment avec les autres syndicats de l'audiovisuel via l'Intersyndicale. Elle s'intéresse à l'avenir du documentaire au sein de l'Observatoire du documentaire. Elle participe au Groupe de travail sur la diversité culturelle que Mathieu Plante aborde dans son rapport. Elle collabore à Québec cinéma pour l'organisation des prix Iris et à l'Atelier Grand Nord. Elle œuvre au sein de la Fondation des artistes. Elle est membre de l'Observatoire de la culture et de la Mutuelle de formation. Elle offre enfin, au bénéfice des membres, diverses formations, ainsi que du mentorat.

Cela conclut donc mon rapport annuel pour cette année. Ce rapport, mon 29^e depuis mon entrée à la **SARTEC**, sera mon dernier puisque je prendrai ma retraite sous peu. Il ne m'appartient pas de faire le bilan de toutes ces années et je vous laisse le soin de juger de ce qui a été fait.

Je tiens cependant à dire que ce furent de bien belles années. Me consacrer à la défense et à la promotion des auteurs et des adaptateurs, à l'amélioration de leurs conditions de création, c'était pour moi, à défaut d'être moi-même un créateur, une façon de faire œuvre utile.

J'ai aimé ce travail où les tâches étaient variées et les défis nombreux. J'ai aimé ce milieu. J'ai aimé les gens que je devais représenter. J'y ai rencontré des êtres passionnés et passionnants. J'y ai côtoyé des membres du Conseil et des collègues de travail sur lesquels j'ai toujours pu m'appuyer et qui ont tous, à leur façon, contribué au mieux-être des membres et de la **SARTEC**. J'ai toujours eu un immense plaisir à travailler avec eux. Merci pour ces 29 années et pour les souvenirs impérissables que j'en garderai! 